



# 1 petit fils peut il racheter seul la part que son père à hérité?

Par **bautae**, le 15/09/2015 à 16:48

bonjour, mon beau-pere est décédé en 2006, ses deux enfants (ma belle soeur et mon mari) ont hérités de ses biens, ma belle-mère gardant l'usufruit du logement qu'elle occupait avec son mari. Un de nos enfants souhaite acheter la maison et les terrains associés. Il veut racheter la part de ma belle soeur et celle de mon mari. Nous avons nous même trois enfants , est ce que la part de mon mari hérité de son père est à partager entre nos trois enfants ou mon mari peut il comme sa soeur vendre l'intégralité de son héritage à un de ses enfants sans que celui-ci est à rembourser quelque chose à ses deux soeurs?

Par **janus2fr**, le 15/09/2015 à 19:21

Bonjour,

Votre mari peut tout à fait vendre sa part de maison à un de ses enfants. Du moment que la vente a bien lieu au prix du marché, les autres enfants ne pourront rien dire. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est vendre à un prix sous-évalué, car là, les autres enfants pourraient faire valoir une donation déguisée.